

Informations pour les bibliothèques

BibliOpass

Les bibliothèques BibliOpass reconnaissent réciproquement leurs cartes de lecteurs. Elles ont un logo BibliOpass apposé sur les cartes de lecteurs et/ou dans leurs locaux.

Vous trouverez un aperçu des cartes dans le document «Liste alphabétique des bibliothèque BibliOpass et leurs cartes des lecteurs» sur le site web BibliOpass.

Centre de gestion

La Bibliothèque nationale suisse (BN) reçoit les candidatures des bibliothèques qui désirent adhérer à BibliOpass et décide de leur admission. Elle est aussi chargée de la promotion du service et assure les tâches de coordination de BibliOpass.

Adresse de contact : info@nb.admin.ch

Identité graphique

Un logo identifie visuellement BibliOpass. Il peut se décliner en de nombreuses variantes (dimensions, couleurs), selon une charte graphique. Il figurera si possible sur la carte de lecteur, aux abords des services de prêt, à l'entrée de la bibliothèque, etc.

Ce logo est libre de droit d'utilisation pour les bibliothèques partenaires et peut être demandé à la BN. Les bibliothèques s'engagent à respecter la charte graphique et à ne pas transmettre le logo à des tiers.

Informations générales

Les conditions d'utilisation de chaque bibliothèque sont applicables.

Le personnel vérifie sur le site <u>BibliOpass</u> qu'il s'agit bien d'une carte BibliOpass (logo, nom de l'institution, modèle de carte de lecteur).

Le personnel inscrit l'usager / l'usagère selon la procédure en vigueur dans la bibliothèque, avec le numéro de la carte BibliOpass.

En cas de perte ou de remplacement d'une carte, l'usager / l'usagère est responsable de s'annoncer dans toutes les bibliothèques dans lesquelles il/elle est inscrite.

Février 2024 / Isabelle Antognini